



Les zones humides

Qu'est ce qu'une zone humide ?

(Source : ifen)

Une zone humide est une région où l'eau est le principal facteur qui contrôle le milieu naturel et la vie animale et végétale associée.

Une zone humide apparaît là où la nappe phréatique arrive près de la surface ou affleure ou bien encore, là où des eaux peu profondes recouvrent les terres.



Zone humide à Montreux Jeune

▶ Au sens juridique, la loi sur l'eau définit les zones humides comme «les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

▶ La convention de Ramsar a adopté une optique plus large pour déterminer quelles zones humides peuvent être placées sous son égide. Les zones humides sont «des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».

Le terme « zone humide » recouvre donc des milieux très divers : les vasières, marais, prairies humides douces, les marais doux, les mares temporaires ou permanentes, les forêts alluviales, les tourbières, etc. Ce sont des milieux intermédiaires entre le milieu terrestre et le milieu aquatique qui ont une ou plusieurs caractéristiques suivantes :

- présence d'eau au moins une partie de l'année,
- présence de sols saturés en eau,
- présence de végétation hygrophile, composée d'espèces adaptées à la submersion ou aux sols saturés d'eau.

Ce type de milieu accueille une grande variété d'espèces végétales et animales spécifiques. Il joue un rôle important dans la régulation du régime des eaux ou l'épuration des eaux.

Les milieux naturels en général et les zones humides en particulier ne sont pas immuables. Ils évoluent spontanément ou artificiellement sous la dépendance de différents facteurs (physiques, biologiques, anthropiques). Ainsi, le terme de milieu « naturel » n'est pas tout à fait justifié.

Si certaines zones humides réellement naturelles se maintiennent de façon marginale, la grande majorité d'entre elles sont des espaces semi-naturels, résultant d'un équilibre entre les processus naturels et les activités humaines.

L'évolution générale des zones humides

Une régression des zones humides touche la France et globalement et on estime généralement que les deux tiers de la superficie des zones humides originelles françaises ont été détruits.

Les actions humaines influençant la destruction et la dégradation des zones humides (drainages, remblaiements, plantations...) peuvent résulter d'une initiative privée (drainage d'un marais par un agriculteur, remblaiement d'un terrain par un industriel...) ou procéder de la mise en œuvre d'une politique publique. Cependant, il apparaît que les initiatives privées et publiques sont souvent liées.

Dans certains cas, les dégradations de zones humides conduisent à des risques d'inondations ou de sécheresses accrues, à une épuration naturelle des eaux réduite et à une détérioration des milieux naturels.

Il apparaît que les fonctions écologiques et valeurs économiques des zones humides sont intimement liées: que l'on touche à l'une des composantes, et c'est le rôle de l'ensemble qui risque d'être perturbé. De ce fait, leur gestion doit être conçue de manière intégrée dans le cadre de projets de développement durable et d'aménagement raisonné.

Les mesures de protection des zones humides

Les mesures de protection qui s'appliquent aux zones humides sont les mêmes que celles qui concernent les milieux naturels.

Environ 58% des superficies des zones humides « d'importance majeure » sont protégées à un titre ou à un autre mais la répartition de ces protections entre les différents types de zones humides est inégale.

Les zones situées sur les littoraux sont mieux protégées par des mesures réglementaires que les zones de vallées alluviales ou de plaines intérieures. Quant aux zones de vallées alluviales, elles sont aussi les moins protégées, toutes mesures de protection confondues.



Roselière à Eglingen

Les zones humides en Porte d'Alsace

La Vallée de la Largue :

Elle constitue un fond de vallon comportant des prés et des pâturages humides, des zones tourbeuses, une rivière et des sites résiduels de roselière. Elle présente un grand intérêt paysager et faunistique.

Les prairies humides de la Largue constituent un habitat privilégié pour de nombreuses espèces.

Les marécages de Montreux-Vieux et la basse ballée de la Largue sont situés sur un axe de migration et servent de reposoir à l'avifaune.

Les Etangs forestiers du bassin versant de la Largue :

Il s'agit de grands ensembles boisés, de hêtraies souvent régulières avec des étangs forestiers pour la plupart artificiels. Ces derniers permettent la présence de milieux humides et vaseux qui offrent des sites providentiels et indispensables à de nombreuses espèces migratrices.

Les sites d'intérêt national (Zones humides remarquables) :

La CCPA compte de nombreuses zones humides principalement situées dans la vallée de la Largue (secteur de Dannemarie et Balschwiller) mais également au niveau de la région des étangs (secteur de Montreux). La plupart de ces zones, d'intérêt européen, ont été citées précédemment. Peuvent s'y rajouter des zones d'intérêt national comme l'Elbaechlein entre Wolfersdorf et Retzwiller ainsi que le Spechbach, cours d'eau (traversant Ammertzwiller et Bernwiller) qui constitue un milieu refuge.